
Procès-verbal de l'assemblée publique de la commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie tenue le 10 avril 2008 à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal

L'itinérance

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Marie Cinq-Mars, présidente
Mme Isabel Dos Santos
Mme Carole Du Sault
Mme Eleni Fakotakis-Kolaitis
Mme Catherine Sévigny
M. Karim Boulos
M. Vincenzo Cesari

COMMISSAIRE ABSENT :

Mme Michèle D. Biron, vice-présidente

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Mme Marie-Josée Bonin, SDCQMVDE
M. Patrice Allard, SDCQMVDE
M. Guy Lacroix, SDCQMVDE
M. Denis Quirion, SMVTP
Mme Suzanne Laferrière, SMVTP
M. Pierre Cadieux, SPVM
M. Carol Maltais, SPVM
M. Daniel Rondeau, SPVM

CITOYENS PRÉSENTS :

100 personnes

Première séance

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 10, Mme Cinq-Mars, la présidente, ouvre l'assemblée.

Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Par la suite, elle invite les commissaires à se présenter et souligne la présence de Mme Marie-Andrée Beaudoin, mairesse de l'arrondissement d'Ahunsiac-Cartierville et membre du comité exécutif, responsable du développement social et communautaire ainsi que Mme Mary Deros, conseillère à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et conseillère associée aux communautés culturelles et au développement social et communautaire. Elle présente également Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe – développement culturel et qualité du milieu de vie.

Mme Cinq-Mars rappelle les étapes de cette étude publique et le déroulement de la présente séance. Elle précise également qu'une séance de dépôt de mémoires a été ajoutée au calendrier de l'étude, laquelle se tiendra le jeudi 24 avril à 19 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Dos Santos, appuyée par Mme Sévigny, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2007

Sur une proposition de M. Cesari, appuyée par Mme Du Sault, le procès-verbal du 29 octobre 2007 est adopté à l'unanimité.

4. L'itinérance : Des visages multiples, des responsabilités partagées

- *Allocution de Mme Marie-Andrée Beaudoin*

Avant de procéder à la présentation du sujet, Mme Cinq-Mars cède la parole à Mme Beaudoin. Elle se dit heureuse qu'une commission se penche sur le sujet de l'itinérance. Elle invite le public à participer aux travaux de la commission et à réagir aux actions qui seront mises de l'avant par la Ville de Montréal. Elle rappelle la responsabilité de la Ville de Montréal dans le dossier de l'itinérance, mais souligne également la participation d'autres partenaires, telle que l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSSM). Elle est convaincue que les interventions du public sauront bonifier le plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012 afin de trouver des solutions pour rendre l'espace public accessible à tous, tout en préservant le sentiment de sécurité des utilisateurs. Elle fait état d'une nouvelle phase de désinstitutionnalisation annoncée par le gouvernement du Québec, laquelle aura un impact direct sur l'itinérance. Elle termine en remerciant les partenaires du milieu pour leur engagement dans l'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes.

- *Allocution de Mme Rachel Laperrière*

Mme Cinq-Mars remercie Mme Beaudoin et cède la parole à Mme Laperrière.

Mme Laperrière rappelle les différents visages de l'itinérance. Elle souligne que l'itinérance est une problématique beaucoup plus vaste que la seule absence d'un domicile fixe. À cet effet, elle rappelle certains points communs des personnes en situation d'itinérance, tels que la précarité et l'existence d'une rupture soudaine ou progressive avec leur milieu, l'isolement, l'exclusion et la méfiance envers les autres. Elle affirme que la Ville de Montréal est directement interpellée, que ce soit pour la sécurité publique, le développement social, l'urbanisme et l'habitation. Elle termine en mentionnant les efforts soutenus des partenaires dans la lutte à l'itinérance que sont l'ASSSM et les nombreux organismes communautaires.

Mme Cinq-Mars remercie Mme Laperrière et cède la parole à Mme Bonin et M. Quirion pour la présentation.

Mme Bonin débute la présentation PowerPoint du document *L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées*.

Mme Bonin met en relief le contexte dans lequel s'inscrit l'itinérance. Elle qualifie l'itinérance comme un phénomène des grands centres urbains ayant des causes multiples et pour lequel y est associé les problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de violence et de prostitution. La présentation abordera les thèmes suivants :

Le contexte, la définition, le portrait de l'itinérance, les tendances émergentes, les problématiques prioritaires, les objectifs des partenaires régionaux et les contributions municipales.

Le contexte

Les partenaires

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Elle fait le lien avec ses établissements et contribue à soutenir la prestation de services destinés aux personnes itinérantes par le biais de programmes s'adressant notamment aux jeunes, aux femmes, aux personnes démunies, aux hommes en difficulté. Les services s'adressent également à des personnes itinérantes ou à risque de le devenir qui peuvent présenter des problèmes associés dont des problèmes de santé mentale, de consommation abusive de produits ou substances et de maladies infectieuses.

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Un regroupement de 81 organismes intervenant auprès de la population itinérante ou à risque de le devenir. Les principaux secteurs représentés au sein du RAPSIM sont, notamment, les refuges, les maisons d'hébergement, le logement social avec support communautaire, les centres de jour et de soir, le travail de rue et/ou de milieu et d'accompagnement.

La Ville de Montréal

Elle intervient auprès des personnes itinérantes par le biais de programmes dans les secteurs de l'habitation, de la sécurité publique et du développement social. Les initiatives mises de l'avant visent à favoriser la réinsertion sociale, à prévenir l'errance urbaine et à améliorer la cohabitation entre les personnes itinérantes, les résidents, les passants et les commerçants.

M. Quirion poursuit pour le secteur de l'habitation. Plusieurs interventions touchant les personnes sans-abri ou vulnérables ont été accomplies. À titre d'exemple, il cite le soutien financier au

développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, l'aide financière pour le maintien en état de logements et chambres abordables privés.

Il souligne une action d'envergure de 2002 à 2005, soit le volet « Itinérance » de Solidarité 5000 logements dans lequel 611 logements avec soutien communautaire pour personnes sans-abri ou à risque de l'être a trouvé preneurs. Finalement, il énumère un ensemble de contributions coordonné par la Ville de Montréal.

Mme Bonin, poursuit avec les actions du Service de police de Montréal (SPVM), entre autres par les initiatives particulières vis-à-vis les personnes itinérantes pour leur faciliter l'accès aux services de santé.

Elle termine ce volet par les diverses actions entreprises par le Service du développement culturel, qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (SDCQMVDE) et par la participation du gouvernement du Canada qui contribue à la lutte contre l'itinérance par ses investissements de l'ordre de 62M\$ à Montréal depuis 2001 par le biais de programmes tels que le Programme d'Initiative de Partenariats en Action communautaire (IPAC) et l'Initiative de Partenariats de Lutte contre l'Itinérance (IPLI).

La définition et le portrait de l'itinérance

Dans le document déposé au conseil municipal en 1987 intitulé : *Vers une politique municipale pour les sans-abri*, la personne itinérante avait été définie. Mme Bonin la reprend.

« Est considérée itinérante la personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir; à très faible revenu; avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services; avec des problèmes de santé mentale, soit d'alcoolisme et/ou de toxicomanie, et/ou désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable.

On retrouve certaines caractéristiques communes parmi les personnes en situation d'itinérance, telles que l'exclusion sociale, des problèmes de pauvreté et de chômage. Le milieu a ciblé trois types d'itinérance sur le territoire soit l'itinérance situationnelle, épisodique et chronique.

Le dernier dénombrement des personnes vivant en situation d'itinérance date de 1998 où 12 666 personnes avaient été dénombrées comme n'ayant pas eu de domicile fixe pendant une période de 12 mois. En 2005, le nombre de personnes ayant fréquenté les refuges a été recensé durant la période hivernale, mais sans toutefois dégager un état global du nombre de personnes en situation d'itinérance.

Les tendances en émergence et les problématiques actuelles

Ces dernières années, les partenaires du *Plan d'action* ont noté des changements dans la population itinérante. De plus en plus de jeunes vivent en situation d'itinérance, les femmes sont plus nombreuses, les problématiques sont plus complexes et plusieurs personnes sont aux prises avec des problèmes de santé mentale sévères.

Les jeunes qui vivent dans la rue proviennent souvent des régions ou hors du Québec et les partenaires constatent une croissance de cette population lors de la saison estivale.

Également, les personnes provenant de la communauté autochtone sont de plus en plus présentes dans les rues. Cette population fait face notamment, à des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie et les partenaires du *Plan d'action* conviennent que l'approche auprès de cette clientèle se doit d'être adaptée à cette communauté qui se sent difficilement interpellée par les ressources existantes.

Parmi les tendances en émergence, ces mêmes partenaires constatent aussi un vieillissement de la population itinérante.

Les problématiques prioritaires sont nombreuses, on note la nécessité d'un accès à l'hébergement d'urgence pour une clientèle qui est exclue des refuges ou centres de décompression, une demande de nouveaux logements accompagnés de soutien communautaire pour assurer un suivi adéquat de la clientèle desservie en vue de réinsertion sociale. La diminution du parc de maisons de chambres et la difficile cohabitation entre les différents groupes de citoyens s'ajoutent au chapitre des problématiques tout comme les problèmes reliés à la judiciarisation des personnes itinérantes.

Les objectifs des partenaires régionaux

Des investissements importants ont été consentis pour soutenir les personnes en situation d'itinérance, mais le phénomène ne cesse de croître. Les personnes fragilisées font face à plusieurs difficultés tels une pénurie de logements abordables et salubres, la discrimination dans l'accès à un logement, des problèmes de toxicomanie, de santé mentale et de chômage.

C'est dans cette perspective que les trois partenaires ont élaboré un *Plan* pour cibler plusieurs actions ayant pour but la diminution du nombre de personnes en situation d'itinérance et la prévention des

personnes à risque de l'être. Partant de là, cinq grandes orientations ont été retenues :

- L'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes;
- L'accès aux services de santé et aux services sociaux;
- La réduction des problèmes de partage de l'espace public et le renforcement de l'exercice de la citoyenneté;
- La mise à jour des connaissances dans le domaine de l'itinérance;
- Le partenariat entre les réseaux institutionnels et le réseau communautaire qui implique notamment, une consolidation des ressources des divers réseaux.

Les contributions municipales

La Ville de Montréal est déjà présente dans divers comités de concertation et elle accorde un soutien financier à plusieurs organismes communautaires oeuvrant en itinérance.

Dans le secteur de l'habitation, plusieurs interventions sont poursuivies dans le cadre de l'Opération 15 000 logements 2006-2009 ainsi que par des contributions publiques qui totaliseront plus de 50 M\$.

Quant au chapitre de la sécurité publique, le SPVM assure le maintien de l'ordre et des représentants sont présents sur diverses tables de concertation.

Cependant, les partenaires abondent dans le même sens à l'effet que le gouvernement du Québec demeure un collaborateur essentiel à la lutte contre l'itinérance, notamment en ce qui concerne le financement pour assurer l'accès aux soins des personnes aux prises avec des troubles de santé mentale, de toxicomanie et d'alcoolisme.

5. Période de questions et de commentaires des citoyens

À 20 h 15, Mme Cinq-Mars annonce l'ouverture de la période de questions des citoyens.

M. Pierre Gaudreau, RAPSIM

Il salue la tenue de l'étude publique sur l'itinérance et souhaite que les recommandations qui en résulteront soient utiles et qu'elles soient appliquées. Il tient cependant à souligner un malaise ressortant de la présentation, lequel tend à associer les personnes itinérantes à un aspect de dangerosité. Également, il dénonce le peu de temps alloué entre la convocation de l'événement et sa tenue. Finalement, il aimerait que la commission, dans le cadre de ses travaux, puisse analyser la question de la prévention dans la problématique de l'itinérance ainsi que la cohésion des politiques entre les arrondissements, l'application des règlements ainsi que le soutien aux organismes.

Mme Beaudoin précise que les recommandations proposées par les intervenants seront analysées et étudiées avec attention par les membres de la commission. Par la suite, le comité exécutif sera saisi des recommandations et en tant que porteuse du dossier elle s'assurera qu'elles soient appliquées. Mme Cinq-Mars ajoute que ses commentaires seront analysés et qu'une attention particulière y sera apportée.

M. Toufik Nidbouhou, F.O.H.M.

Il salue également l'initiative de la commission pour la tenue d'une commission sur l'itinérance, vu l'importance et l'urgence d'agir sur cette problématique. Il demande si la consultation visera, entre autres un objectif de cohérence, pour mettre fin aux contradictions entre la pratique et la philosophie de la Ville de Montréal.

Mme Beaudoin souhaite des actions concrètes. Elle poursuit en mentionnant que la Ville devra faire appel à des partenaires gouvernementaux, par exemple, en matière d'habitation.

M. Bernard St-Jacques, Opération droit devant

Il explique brièvement la mission de l'organisme. Il a retenu de la présentation le mot « crainte » qui est souvent associé aux personnes itinérantes. À son avis, la médiation est la voie à privilégier et mène à de bons résultats. Il demande comment la Ville de Montréal prévoit intervenir pour favoriser la cohabitation harmonieuse.

Mme Beaudoin cite à titre d'exemple de médiation, le projet EMU (Équipe de médiation urbaine) qui fonctionne très bien. Selon elle, la solution passe par la médiation, par le financement de projets particuliers et par la concertation de l'ensemble des partenaires concernés.

M. Cadieux ajoute que le SPVM tend de plus en plus à faire de la médiation et assure que la judiciarisation n'est pas la solution au problème. Il cite à cet effet, plusieurs outils mis en place (EMU, UPS-Justice) visant à favoriser la cohabitation harmonieuse.

M. Michel Pierre Gagné, Projet Montréal

Il a connu l'itinérance et a obtenu de l'aide de la Mission Bon Accueil. Il constate un vieillissement de la population itinérante et demande les actions prévues par la Ville de Montréal face à cette nouvelle réalité.

M. Lacroix précise que les ressources spécifiques pourraient être développées pour ces personnes; l'ASSSM travaille déjà sur la problématique.

Mme France Labelle, Refuge des jeunes de Montréal

Elle invite les commissaires à étudier la question de l'émission des contraventions (flânage, se tenir immobile sur la chaussée). Elle se demande si les jeunes ne subissent pas de discrimination. Elle souhaite que les commissaires se penchent sur ce problème et se tournent vers la médiation.

Mme Beaudoin mentionne une certaine baisse dans l'émission des constats d'infractions. Elle ajoute qu'un travail amont serait plus efficace.

Mme Patricia Viannay, Comité logement du RAPSIM

Elle expose brièvement la mission de l'organisme. Elle aborde la question de la santé mentale et de la nouvelle phase de désinstitutionnalisation et son impact sur le logement ainsi que la qualité de vie des personnes qui seront touchées. Cette nouvelle phase inquiète le milieu malgré qu'elle soit basée sur le rétablissement et le logement autonome avec soutien puisqu'elle cause énormément de pressions sur les organismes communautaires. Elle demande de quelle manière la Ville de Montréal interviendra sur l'enjeu de l'habitation et comment elle prévoit résister aux pressions du système de santé qui a besoin de logements sociaux.

M. Quirion est conscient de cet enjeu. Un Plan d'action ministériel en santé mentale a été élaboré prévoyant certains projets dans lesquels des places sont réservées à des clientèles ayant des problèmes de santé mentale. Il mentionne que la problématique a fait l'objet de discussions avec l'ASSSM. Les responsables du plan ont été sensibilisés à la capacité limitée du réseau de l'habitation et de la nécessité d'obtenir un plus grand financement du gouvernement du Québec pour la mise en œuvre de ce plan.

Mme Marjolaine Despars, RAPSIM

Elle dénonce le fait que bien souvent le financement soit octroyé sur la base de projets plutôt que pour la poursuite de la mission globale des organismes. Elle demande si la Ville compte intervenir auprès du gouvernement du Québec pour une augmentation du financement des organismes afin de maintenir l'offre de service à la population itinérante.

Mme Beaudoin est consciente de la problématique. Elle intensifiera ses représentations et demande le soutien des organismes pour appuyer la ville dans ses représentations auprès de Québec.

M. Rosario Demers, Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent

Il dénonce l'échéancier serré pour la tenue de la consultation publique. Il trouve désolant l'usage du terme « ostracisme » ressortant de la présentation pour qualifier les itinérants, à son avis, il convient de créer une certaine complicité entre les acteurs du milieu (citoyens/itinérants). Il fait un retour sur les sommes investies dans la lutte à l'itinérance et suggère une analyse de l'efficacité des sommes dépensées, et se pencher sur les priorités. Finalement, il demande de quelle façon la Ville de Montréal entend articuler le plan d'action intersectoriel avec le forum social et économique de l'arrondissement de Ville-Marie qui se tiendra au printemps.

Mme Beaudoin précise que la Ville centre est associée avec l'arrondissement de Ville-Marie pour soutenir cet événement.

Mme Micheline Ciarlo

Elle témoigne de son expérience dans le monde de l'itinérance.

M. Yves Pageos

Il soulève la question de l'itinérance comme étant une problématique masculine et s'appuie sur une étude de l'Institut de la statistique du Québec traitant de la violence conjugale. Il invite les membres de la commission à prendre connaissance de cette étude intitulée : la violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada de Denis Laroche.

Mme Caroline Grimard, collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale de l'UQAM (CRI)

Elle souligne qu'en matière d'itinérance, l'attention devrait être apportée à toutes les populations touchées. Elle demande en quoi cette consultation, menée par la Ville de Montréal, se distingue de toutes celles qui ont été tenues au cours des dernières années.

Mme Beaudoin précise que le présent exercice permettra aux citoyens de s'exprimer sur la problématique et aux élus de porter une oreille attentive pour en saisir davantage les enjeux et de déterminer si le discours est le même pour les citoyens et la Ville de Montréal.

M. Jacques Larin

Il fait un constat, au cours des dernières années, d'un traitement de la problématique de l'itinérance à partir du besoin, de l'offre de services et l'accompagnement de l'itinérant en escamotant les autres dimensions reliées aux obligations et responsabilités de l'itinérant ainsi que les limites de son comportement en société. Il déplore le manque d'analyse sur l'impact des itinérants dans la Ville. Il réside dans le centre-ville et la cohabitation entre les itinérants et les citoyens est difficile. Il plaide pour une réduction des impacts de la présence des itinérants au centre-ville.

Mme Beaudoin saisit bien l'intervention du citoyen et ajoute que la cohabitation harmonieuse est un défi considérable.

M. Campbell Riddle, Équipe de médiation urbaine (ÉMU)

En lien avec l'intervention précédente, il fait état du mandat de son organisme qui vise à établir des relations harmonieuses avec les différents acteurs du milieu pour favoriser la cohabitation.

Mme Micheline Ciarlo

Elle émet le souhait que les élus seront à l'écoute des citoyens dans la lutte contre l'itinérance.

6. Période de questions et de commentaires des membres de la commission

À 21 h 40, Mme Cinq-Mars ouvre la période de questions des membres et les invite à se prononcer.

Mme Du Sault rappelle que toutes les interventions et les mémoires pourront alimenter le débat lors des discussions sur les recommandations. Elle soulève une préoccupation particulière pour les jeunes qui sont pris en charge jusqu'à la majorité et qui sont laissés à eux même à 18 ans, par exemple les jeunes dans les centres jeunesse.

M. Boulos fait part de cette réalité qu'il côtoie à tous les jours à titre d' élu dans l'arrondissement de Ville-Marie et il soulève la question de l'efficacité des programmes par rapport aux sommes d'argent investies. Il y aurait, selon lui, nécessité de mettre en place un mécanisme d'évaluation pour parvenir à de résultats concrets. Il termine en soulignant que les commentaires des citoyens sauront alimenter les discussions entre les élus.

Mme Sévigny remercie les services et les gens qui ont fait part de leurs commentaires et se dit impatiente de lire les mémoires et de formuler des recommandations adéquates répondant aux besoins du milieu.

M. Cesari soulève la question de la responsabilisation des citoyens et adresse des félicitations aux personnes qui sortent de l'itinérance.

Mme Dos Santos émet le souhait que des actions soient mises en place pour agir en amont et freiner le phénomène de l'itinérance. Elle souligne la qualité des interventions et les différents points de vue des citoyens et permettra aux élus de formuler des recommandations appropriées.

Mme Fakotakis remercie les intervenants pour leurs commentaires.

7. Ajournement de l'assemblée

Mme Cinq-Mars rappelle que la commission tiendra une seconde séance publique pour le dépôt des mémoires, le 15 avril à 19 h, ici même à la salle du conseil et rappelle qu'une troisième date a été ajoutée, soit le 24 avril à 19 h, pour le dépôt des mémoires, ici même à la salle du conseil.

Elle remercie les personnes présentes pour leur participation ainsi que les représentants du service.

À 21 h 55, sur une proposition de M. Cesari, appuyée par M. Boulos, la séance est ajournée au mardi 15 avril à 19 h.

Deuxième séance

**Le mardi 15 avril 2008 à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Montréal,
275, rue Notre-Dame est, Montréal**

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Marie Cinq-Mars, présidente
Mme Michèle D. Biron, vice-présidente
Mme Isabel Dos Santos
Mme Carole Du Sault
Mme Eleni Fakotakis-Kolaitis
Mme Catherine Sévigny
M. Karim Boulos
M. Vincenzo Cesari

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

M. Guy Lacroix, SDCQMVDE
M. Denis Quirion, SMVTP
Mme Suzanne Laferrière, SMVTP
M. Pierre Cadieux, SPVM
M. Carol Maltais, SPVM
M. Alain Simoneau, SPVM

CIToyENS PRÉSENTS :

50 personnes

8. Ouverture de la séance

À 19 h 10, Mme Cinq-Mars ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Par la suite, elle invite les commissaires à se présenter et souligne la présence de Mme Mary Deros, conseillère à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et conseillère associée aux communautés culturelles et au développement social et communautaire. Elle présente également Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe – développement culturel et qualité du milieu de vie.

9. L'itinérance

Mme Cinq-Mars cède la parole à Mme Deros.

• Allocution de Mme Mary Deros

Elle souligne le grand intérêt des citoyens pour le sujet et rappelle que le phénomène de l'itinérance est inacceptable. Elle invite les gens à déposer des mémoires et assure que la commission se penchera sur chacun d'eux. Elle expose les diverses compétences de la Ville de Montréal dans le domaine de l'itinérance et précise que pour combattre l'exclusion sociale et améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables, la voie à privilégier est la concertation des instances concernées. À cet effet, elle invite les citoyens à s'exprimer pour bonifier le plan d'action intersectoriel. Elle tient à remercier les partenaires du milieu qui travaille à la cause de l'itinérance - ASSSM et CSSS Jeanne-Mance et le RAPSIM - et les autres organismes qui œuvrent à la réinsertion sociale des personnes en situation d'itinérance. Elle remercie également les membres de la commission et est persuadée que la réflexion de ce soir permettra de faire un pas de plus dans l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'errance urbaine.

Mme Cinq-Mars remercie Mme Deros et invite le premier intervenant à s'adresser à l'assemblée.

Mme Claudette Demers Godley, Y des femmes

Elle fait état de la mission de son organisme qui vient en aide aux femmes. Elle pose un regard sur l'itinérance et soulève que la pauvreté est un facteur déterminant menant à l'itinérance. Plus précisément, concernant les femmes, elle indique que ce type d'itinérance demeure un phénomène invisible et déplore le taux croissant du phénomène de l'itinérance. À ce sujet, elle évoque l'urgence d'agir dans le domaine de l'itinérance et dans le logement social.

Mme Cinq-Mars reçoit son mémoire.

Mme Deros se dit consciente de la problématique et elle reconnaît le travail effectué par les organismes.

M. Pierre Gaudreau, RAPSIM

Il fait une brève présentation de son organisme qui regroupe quelque quatre-vingt-deux membres et salue l'initiative de la commission pour la tenue d'une consultation publique sur l'itinérance. Il fait état des diverses interventions sur le logement et sur l'accès aux services. Il fait part de la volonté des intervenants du milieu pour la mise en place d'une véritable Politique en itinérance. Il expose les nombreuses réalités de l'itinérance touchant tant les femmes, les autochtones et les jeunes. Il appelle à un effort plus marqué dans le domaine du logement social. Il soulève la question de l'émission de constats d'infraction aux itinérants et souhaite que la ville revoie sa réglementation et développe un discours favorisant la cohabitation. Il termine en exposant ses diverses recommandations, lesquelles traitent de l'augmentation du financement des organismes, l'adoption d'une Politique en itinérance, la mise en place de ressources de dégrèvement pour les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Finalement, il invite les élus à signer la déclaration d'appui comme personnalité afin de saisir le gouvernement du Québec pour l'adoption d'une Politique globale en itinérance.

Mme Cinq-Mars remercie M. Gaudreau.

Mme Nicole Boily, Conseil des Montréalaises

Elle fait valoir les besoins spécifiques des femmes en situation d'itinérance et mentionne que le Conseil des Montréalaises a délimité son étude à la question du logement au féminin. Elle insiste sur la nécessité d'une analyse spécifique et différenciée pour les femmes. Finalement, elle soulève l'augmentation de la présence des femmes autochtones dans la rue.

M. Quirion cite quelques exemples de projets qui desservent les femmes et demande une clarification suite à son énoncé concernant la difficulté d'admissibilité des femmes dans les HLM.

Mme Deros complète en disant que la Ville demeure très sensible aux besoins des femmes et des autochtones.

Mmes Isabelle Leduc et Hélène Sévigny, F.O.H.M.

Elle déplore les délais très courts pour la tenue de la consultation. Elle propose la révision du programme de logements abordables puisqu'à son avis il ne serait pas accessible aux personnes démunies. Elle soulève également la disparité du partage de l'enveloppe provenant du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) pour le logement avec soutien communautaire et demande que des représentations soient faites auprès de Québec pour une révision du pourcentage accordé aux organismes. Son mémoire traite également des multiples visages de l'itinérance (santé mentale et problèmes sociaux, personnes âgées, femmes) et aborde également la problématique des maisons de chambres et la nécessité de sauvegarde du parc actuel. Elle demande également le maintien des programmes, tel que AccèsLogis.

Mme Cinq-Mars demande à M. Quirion d'éclaircir la question des montants concernant l'enveloppe en soutien communautaire.

M. Yvon Lemay, Maison Oxygène – Carrefour familial Hochelaga

Il traite d'une forme d'itinérance peu connue, soit l'itinérance des pères avec enfants. Il assiste à une augmentation de ce type de clientèle depuis les dernières années. La Maison Oxygène peut recevoir que 7 pères avec enfants de façon temporaire et il mentionne qu'elle doit refuser l'hébergement à plusieurs pères. Face à ces refus, il demande que la Ville reconnaisse et aide à faire reconnaître la nouvelle réalité de l'itinérance familiale masculine et consolide la seule ressource existante tout en contribuant à développer 2 autres ressources du même type. Il plaide également pour le développement de logements sociaux.

Mme Cinq-Mars demande une clarification sur le suivi apporté auprès des personnes hébergées et la durée du suivi.

M. Quirion clarifie la question du pourcentage du revenu consacré au loyer ainsi que certaines particularités des Programmes AccèsLogis, et Logement abordable Québec.

Patricia Viannay, Comité logement du Réseau d'aide

D'entrée de jeu, elle affirme le caractère prioritaire de l'accession au logement et mentionne qu'il y a une nécessité d'intervenir dans ce secteur. Malgré les actions prises par la Ville en matière d'habitation, elle considère que l'intervention de la Ville doit être plus grande. À titre d'exemple, la ville devrait se doter de réserve de terrains à des fins de logement social. Également, pour la question des maisons de chambres, la Ville devrait se doter d'un plan global d'intervention. Elle termine sur la nécessité de développer le logement social avec soutien communautaire en fonction des besoins évalués par le milieu.

Gaétan Roberge, Comité logement Centre-Sud

Il intervient sur la problématique des maisons de chambres. Il demande un moratoire sur la conversion des maisons de chambres et une intervention ciblée sur celles-ci. Également, il demande un financement adéquat des organismes communautaires pour la réalisation de leur mission et plus

particulièrement de son organisme, puisqu'il dessert un quartier où les cas d'itinérance sont nombreux. Il accorde son appui au RAPSIM pour la revendication d'un plan global d'intervention sur les maisons de chambres comprenant un ensemble d'interventions simultanées au niveau réglementaire et le développement de logements sociaux et communautaires. Il termine en dénonçant la vente de 2 immeubles du centre-ville à des promoteurs privés.

Mme Bonin apporte une précision sur la question du soutien apporté par la SDCQMVDE et rappelle que l'itinérance est une responsabilité d'agglomération et des sommes d'argent sont prévues au budget pour le soutien aux organismes. De plus, le contrat de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale permet de compenser les inégalités du système lorsque le taux de pauvreté ne correspond pas à l'impact des problèmes sociaux présents.

M. Quirion mentionne qu'il transmettra aux élus le cadre d'intervention sur les maisons de chambres concernant le programme de maisons de chambres dans lequel sont énoncés divers engagements.

Jean-Claude Laporte, FRAPRU

Il souhaite que les recommandations qui seront adoptées soient véritablement appliquées et qu'un suivi soit réalisé. Selon lui, la Ville se doit d'interpeller publiquement les gouvernements du Québec et du Canada lors de ses représentations. Des demandes devraient être faites concernant une Politique en itinérance, le financement en logement social, l'augmentation du nombre de logements sociaux avec ou sans soutien communautaire, un financement récurrent pour les programmes et qu'il doit y avoir un moratoire sur les maisons de chambres. Il est d'avis que la SHDM a été détournée de sa mission de développement du logement collectif.

Enfin, il s'indigne suite à l'adoption de règlements par l'arrondissement de Ville-Marie visant les sans-abris et les jeunes marginaux.

M. Quirion fait état du dépôt de 2 résolutions au conseil municipal portant sur le programme AccèsLogis et le renouvellement de l'engagement du gouvernement fédéral. Il précise que la SHDM intervient également en logement social et cite des exemples.

Mme Deros demande au représentant du SPVM de faire part de l'approche des policiers auprès des itinérants.

M. Cadieux constate une baisse d'émission des constats d'infraction depuis 1 an se chiffrant à 40%. Il remettra le Plan d'action du SPVM à ce sujet aux membres de la commission.

Mme Isabelle Fougnes

Elle réside dans le centre-ville depuis plusieurs années et a été témoin de sa détérioration. Elle demeure perplexe sur la volonté de certaines personnes en situation d'itinérance à utiliser les ressources qui leur sont offertes. Elle se questionne si certains itinérants font un choix volontaire de vivre dans la rue.

Elle propose l'interdiction de la vente d'alcool aux personnes étant en état d'ébriété avancée.

Elle soulève le problème d'insalubrité dans les rues et ruelles du centre-ville et réclame la présence de travailleurs de rues pour une meilleure qualité de vie au centre-ville.

Mme Bonin précise que des membres de l'organisme EMU (équipe de médiation urbaine) travaillent de soir et de nuit, mais ces équipes sont peu nombreuses.

M. Ellis Hamel

Il représente un groupe d'itinérants et propose quelques recommandations pouvant améliorer la qualité de vie des itinérants.

M. Quirion apporte une précision sur les maisons de chambres.

À 21 h 50, ayant épuisé la liste des personnes inscrites au registre, Mme Cinq-Mars invite les citoyens à se prononcer si tel est leur souhait. Un citoyen se présente au micro.

M. Léon Talbot

Il fait un retour sur l'intervention concernant le choix volontaire de vivre dans la rue et ne pas être logé et demande à l'intervenant précédent de lui confirmer cette affirmation.

M. Hamel précise que chez les itinérants âgés et chez les handicapés, se retrouver dans la rue n'est pas un choix.

10. Ajournement de la séance

Mme Cinq-Mars rappelle que la commission tiendra une troisième séance publique dans le cadre de cette étude le jeudi 24 avril à 19 h, pour le dépôt des mémoires, ici même à la salle du conseil.

Elle remercie les personnes présentes pour leur participation ainsi que les représentants du service.

À 21 h 55, sur une proposition de Mme Biron, appuyée par M. Boulos, la séance est ajournée au jeudi 24 avril à 19 h.

Troisième séance

**Le jeudi 24 avril 2008 à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Montréal,
275, rue Notre-Dame est, Montréal**

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Marie Cinq-Mars, présidente
Mme Michèle D. Biron, vice-présidente
Mme Eleni Fakotakis-Kolaitis
Mme Catherine Sévigny
M. Karim Boulos
M. Vincenzo Cesari

COMMISSAIRES ABSENTS :

Mme Isabel Dos Santos
Mme Carole Du Sault

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Mme Marie-Josée Bonin, SDCQMVDE
M. Patrice Allard, SDCQMVDE
M. Guy Lacroix, SDCQMVDE
Mme Suzanne Laferrière, SMVTP
Mme Sophie Bellemare, SPVM

CIToyENS PRÉSENTS :

40 personnes

11. Ouverture de la séance

À 19 h 10, Mme Cinq-Mars ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Par la suite, elle invite les commissaires à se présenter et souligne la présence de Mme Mary Deros, conseillère à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et conseillère associée aux communautés culturelles et au développement social et communautaire.

12. L'itinérance

Mme Cinq-Mars cède la parole à Mme Deros.

• Allocution de Mme Mary Deros

Elle rappelle quelques données statistiques sur les personnes en situation d'itinérance et assure que la Ville de Montréal entend les préoccupations des citoyens exprimées au sujet de l'itinérance depuis le début des consultations publiques et souhaite trouver des solutions. Elle cite quelques sujets ayant été abordés par les citoyens au cours des dernières séances, soit la désinstitutionnalisation, la nécessité d'accroître le nombre de logements avec soutien communautaire destinés aux sans-abri, le rôle de la ville dans l'arbitrage de l'occupation de l'espace public et la préservation du sentiment de sécurité des utilisateurs. Elle tient à remercier les partenaires qui travaillent auprès des personnes en itinérance (ASSSM et CSSS Jeanne-Mance, RAPSIM) et d'autres organismes qui œuvrent à la réinsertion sociale des personnes en situation d'itinérance. Elle remercie également les membres de la commission pour l'étude de ce sujet très sensible.

Mme Cinq-Mars remercie Mme Deros et invite le premier intervenant à s'adresser à l'assemblée.

M. Jason Champagne, Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance

Il énumère brièvement les services qui sont offerts par le CSSS Jeanne-Mance et plus particulièrement les 2 services dédiés à la clientèle itinérance soit, l'équipe itinérante au CLSC des Faubourgs pour qui le mandat premier est de bâtir un lien de confiance avec les personnes en situation d'itinérance pour les amener à fréquenter le CLSC et rencontrer les spécialistes. Le deuxième service offert est l'équipe d'Urgence psychosociale Justice (UPS-Justice) qui intervient auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale et vise à prévenir leur détention. Le mandat premier de cette équipe est de s'assurer que les personnes malades reçoivent les soins de santé requis par leur situation. Il poursuit en mentionnant que cette clientèle ne devrait pas être judiciarisée puisqu'elle a besoin de soins.

Il fait part d'une inquiétude face à l'arrivée de plusieurs grands projets au centre-ville.

Mme Cinq-Mars demande des précisions sur la mission de UPS-Justice.

Mme Bonin complète sur la question des grands projets qui seront implantés au centre-ville, notamment, le Quartier des spectacles, la Gare Viger, Griffintown et le CHUM. Elle signale la mise sur pied d'un comité de suivi des grands projets avec différents intervenants du milieu lequel a été formé pour évaluer les impacts des grands projets sur la problématique de l'itinérance au centre-ville.

M. Joseph Giguère, Le sac à dos

Son organisme est sensibilisé à l'approche de l'intégration par le travail. Plusieurs services sont offerts visant à créer des liens avec les personnes itinérantes et la société. Il insiste sur l'intégration par le travail et les recommandations vont en ce sens.

Messieurs Georghe Cozma et Gabriel Lavoie, groupe d'itinérants

Ils présentent plusieurs recommandations touchant aux thèmes suivants : nouveau refuge pour hommes au centre-ville de Montréal, l'accès aux parcs publics, les maisons de chambres, les contraventions discriminatoires, l'augmentation des prestations sociales, de la quête, de l'exercice du droit de vote et à propos de la pétition pour une politique en itinérance.

Mme Cinq-Mars remercie le groupe d'itinérants.

Mme Agnès Connat, Table de concertation du faubourg St-Laurent

L'organisme soulève plusieurs préoccupations portant sur un meilleur partage et cohabitation dans l'espace public, une décentralisation des services, l'augmentation de logement accompagné de soutien communautaire, l'aide aux personnes ayant des problèmes de santé mentale et la lutte contre les impacts du commerce de la drogue dans l'espace public.

*Mme Cinq-Mars s'adresse au SPVM à savoir si l'itinérance touche les enfants.
La représentante du SPVM reviendra avec une réponse.*

Mme Bonin précise que la Direction de la protection de la jeunesse intervient lorsque des enfants sont dans la rue.

M. Jean-Guy Cormier, Centre Dollard-Cormier

Il dresse un portrait historique de son organisme et les services qui y sont offerts. Il insiste plus particulièrement sur le Programme itinérance et sans domicile fixe. Ce programme regroupe une équipe multidisciplinaire, laquelle assure une prise en charge individuelle de l'itinérant et travaille en réseau. Ils interviennent également en situation de crise et offrent un service de référence. L'organisme traite aussi avec des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Les interventions ont pour objectif l'autonomie de la personne et l'établissement d'un lien de confiance. Ils recommandent l'émergence d'un réseau intégré englobant l'ensemble des partenaires concernés par la problématique de l'itinérance. Concernant le logement, les demandes vont d'une amélioration du parc de maisons de chambres et par l'augmentation de logements avec soutien communautaire. Une recommandation vise à prévoir l'ouverture d'une unité de désintoxication pour les personnes ayant des difficultés d'accès au service régulier du système de santé.

Mme Cinq-Mars aimerait connaître le taux de réussite des personnes qui se sont sorties de l'itinérance avec ce programme.

M. Cormier souligne que toute amélioration des conditions générales de la vie d'une personne en situation d'itinérance est considérée comme une réussite.

Messieurs Roger Peace et Jacques Larin, Association du Village Shaugnessy centre-ville ouest

M. Larin expose le mandat de son organisme. Il se dit préoccupé de la sécurité des résidents du centre-ville ouest. Il est d'avis qu'au cours des années, l'approche privilégiée est celle offrant de l'aide et du soutien à l'itinérant en écartant celle touchant à la question des limites et contraintes de l'itinérant. Il soulève la dimension sociale et sociétale du phénomène de l'itinérance et mentionne que le milieu est affecté par le comportement de l'itinérant.

Mme Célia Moréno, L'Anonyme - Unité d'intervention mobile

Cet organisme dessert une clientèle jeunesse âgée entre 14-30 ans. Un véhicule se déplace dans les quartiers selon un horaire prédéterminé pour aller à la rencontre des jeunes de la rue. Elle est d'avis que la mise en place de services adaptés à cette clientèle serait plus bénéfique. À ce sujet, elle fait part du service de nuit de l'Anonyme qui est un service adapté aux jeunes en difficulté.

Finalement, ses recommandations vont dans le sens du soutien financier aux organismes pour la continuité de leur mission.

Mme Cinq-Mars aimerait avoir un exemple d'intervention pendant la nuit.

Mme Moréno cite quelques exemples d'interventions faites par des spécialistes multidisciplinaires qui sont au service des jeunes.

M. Éric Michaud, Habiter Ville-Marie

Il s'intéresse à la question du logement au centre-ville. Il constate le développement de grands projets au centre-ville de Montréal depuis 2002, mais les mises en chantier en logements sont en grande majorité des condos. Il souligne que ce quartier a un grand besoin de logements sociaux. Il annonce que l'organisme travaille à l'élaboration d'un plan de développement du logement social et communautaire pour Ville-Marie et les recommandations de son mémoire portent essentiellement sur le logement.

Mme Laferrière est consciente au fait d'avoir des programmes ajustés aux conditions du marché à Montréal. Elle assure la poursuite des échanges avec la Société d'habitation du Québec pour des programmes plus performants.

M. Bernard St-Jacques, Opération Droit devant

Son organisme travaille à la diminution et à l'élimination du recours à une approche pénale ou judiciaire envers les itinérants. À ce sujet, il fait état d'une étude comparative avec d'autres provinces canadiennes. Les recommandations formulées portent sur le droit de cité. Il milite pour des actions en amont, pour que la Ville de Montréal agisse sur l'ensemble de son territoire et pour le développement d'un discours favorisant la cohabitation harmonieuse. Une de ses recommandations est à l'effet de décréter une amnistie concernant les constats d'infraction émis aux itinérants.

Jean-François Mary, Cactus Montréal

Il recommande la mise en place de lieu d'injection supervisé, lequel demande une action concertée des 3 paliers de gouvernements.

Mme Cinq-Mars s'interroge sur la provenance de la drogue avant la consommation.

Mme Bonin précise que les problèmes de toxicomanie relèvent de l'Agence.

M. Pierre-Paul Joubert

Il est propriétaire de maisons de chambres et soulève le taux de vacance élevé de ses chambres. Il se plaint du fait que son immeuble soit envahi par les itinérants qui utilisent les espaces communs.

Mme Léonie Couture, La rue des femmes de Montréal

Elle dresse un portrait de la mission de l'organisme qui s'adresse aux femmes et vient en aide surtout à celles qui ont vécu la souffrance et la désaffiliation. Elle est d'avis que la lutte à l'itinérance passe par une démarche de reconstruction de soi favorisant la réinsertion sociale et le retour à l'autonomie. Afin de maintenir les services déjà offerts, elle demande une augmentation de la contribution financière tant pour le volet hébergement que le centre de jour. Également, elle recommande le développement de logement avec soutien communautaire.

Mme Laferrière rappelle que les normes des programmes sont définies par la Société d'habitation du Québec et qu'une réflexion à l'interne se poursuit sur les limites des programmes. La Ville de Montréal est disposée à explorer les différentes avenues avec l'ASSSM afin d'établir les responsabilités respectives dans ce contexte pour trouver des solutions adéquates.

Mme Daren Laine

Ses représentations portent sur le droit au logement ainsi que la salubrité des logements.

M. Julien Savard, Commission des jeunes d'Union Montréal

Il constate les nombreuses ressources à Montréal pour les itinérants, mais est d'avis qu'il y a un manque de ressources pour les personnes âgées entre 40 et 50 ans. Il propose une meilleure communication entre les intervenants. Dans son mémoire, il suggère la formation des policiers à la problématique de l'itinérance, à tout le moins, une sensibilisation et une préparation à faire face aux réalités des personnes en situation d'itinérance. Il déplore le peu de données statistiques sur l'itinérance. Il propose une meilleure utilisation du service de référence 311, lequel permettrait aux itinérants la référence vers des ressources qui leur sont dédiées.

Mme Bonin tient à apporter une précision sur les ressources disponibles aux hommes d'âge moyen en citant les 3 grands centres accueillant cette clientèle. Elle ajoute que ces centres offrent des programmes de réinsertion sociale.

Quant aux statistiques sur les personnes itinérantes, la Ville de Montréal pourrait être un partenaire à un tel projet, toutefois vu l'ampleur, la participation financière du gouvernement du Québec est

nécessaire.

M. Léon Talbot, Jeune conseil de Montréal

Il expose brièvement le mandat du Jeune conseil de Montréal. Il présente quelques points ressortant de la Politique de collaboration sociale en matière d'itinérance adoptée par ce conseil. Cette politique s'intéresse à la déjudiciarisation et priorise la médiation sociale. Il soulève l'aspect de la mesure de la cohésion sociale chez les citoyens.

Mme Bonin mentionne que certaines actions soulevées par le citoyen font partie du plan d'action intersectoriel qui serait éventuellement mis en place.

M. Gaétan Nolet, Mission Bon Accueil

Il présente ses recommandations portant sur 2 volets : Pour une politique en itinérance efficace : des objectifs exhaustifs complémentaires et mutuellement exclusifs et le besoin d'une structure organisationnelle multisectorielle.

M. Jean-Pierre Béliveau

Il demande que des représentations soient faites auprès du gouvernement du Québec pour une augmentation de logements sociaux. Il demande également la continuité du programme d'Initiatives de partenariat de lutte contre l'itinérance (IPLI).

À 22 h 57, ayant épuisé la liste des personnes inscrites au registre, Mme Cinq-Mars invite les membres de la commission à prendre la parole.

13. Période de commentaires des membres de la commission

Les membres de la commission remercient les citoyens pour la qualité des interventions.

14. Levée de l'assemblée

Mme Cinq-Mars rappelle que la commission adoptera ses recommandations le jeudi 22 mai à 17 h, ici même à la salle du conseil.

Elle remercie les personnes présentes pour leur participation ainsi que les représentants du service.

À 23 h, sur une proposition unanime, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ 10 SEPTEMBRE 2008
LE :

« ORIGINAL SIGNÉ »

Marie Cinq-Mars
Présidente

« ORIGINAL SIGNÉ »

Edwige Noza
Secrétaire recherchiste